

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Carrière Saint Baillon site inspecté : FLASSANS

Date de l'inspection: 24/04/2018

Constat de l'Inspecteur :

ABSENCE DE BÂCHAGE DES CAMIONS EN SORTIE DE SITE ET DE REGISTRE DE SUIVI DES CONTRÔLES PÉRIODIQUES.

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : Article 2.3.6 de l'arrêté préfectoral du 06/12/2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

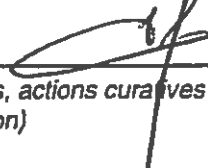
Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

A. GARNIER - *Manager technique*

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Le protocole de chargement / déchargement sera mis à jour.
Des contrôles inopinés seront réalisés en sortie de site et consignés à disposition des services de l'état. Le non respect des consignes fera l'objet de rappels écrits aux transporteurs.
Les contrôles périodiques seront intégrés au nouveau système de management déployé au second semestre 2018.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Commentaires :

A vérifier lors de la prochaine inspection

L'inspection le : 20/7/2018  Fiche soldée le

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Carrière Saint Baillon site inspecté : FLASSANS

Date de l'inspection: 24/04/2018

Constat de l'Inspecteur :

ABSENCE DE PROCÉDURE D'ACCEPTATION PRÉALABLE DES DÉCHETS INERTES ET DE FORMATION DU PERSONNEL À CETTE PROCÉDURE

INSPECTION


Ecart aux dispositions de : Article 2.4.3.4 de l'arrêté préfectoral du 06/12/2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement
Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

A. GARNIER - *Plaquage technique*


Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Redéploiement et amélioration de la procédure existante.
 Formation du personnel (CAP, CiP, liste positive des intrants, gestion des non-conformités).
 Echéance Septembre 2018.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input checked="" type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	Non	<input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>

Commentaires :

DREAL

L'inspection le :

20/7/2018 

Fiche soldée le

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Carrière Saint Baillon site inspecté : FLASSANS

Date de l'inspection: 24/04/2018

Constat de l'Inspecteur :

ABSENCE DE DOCUMENT D'ACCEPTATION PRÉALABLE DES DÉCHETS INERTES

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : Article 2.4.3.5 de l'arrêté préfectoral du 06/12/2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la
visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement
Signature de l'InspecteurL'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection
Représentant de l'exploitant
Fonction et SignatureA. GARNIER - *Manager technique*
Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs
délais d'application)**Mise en oeuvre effective CAP, CIP.**Echéance Septembre 2018.*

EXPLOITANT

*Proposition d'APTD**20/7/2018*

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Carrière Saint Baillon site inspecté : FLASSANS

Date de l'inspection: 24/04/2018

Constat de l'Inspecteur :

ABSENCE D'UN PLAN DE REMBLAYAGE CÔTÉ EN PLAN ET ALTITUDE AVEC UN MAILLAGE DE 30 MÈTRES MAXIMUM

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : Article 2.4.3.8 de l'arrêté préfectoral du 06/12/2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

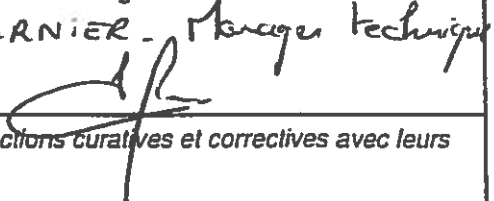
Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

A. GARNIER - *Manager technique*


Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Réalisation d'une grille provisoire tracée par mes soins Mai 2018 sur zone en cours.

Maillage par géomètre à la suite en préparation du remblayage total du site.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

A vérifier lors de la prochaine inspection

L'inspection le : 20/7/2018 

Fiche soldée le

DREAL

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

5

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Carrière Saint Baillon site inspecté : FLASSANS

Date de l'inspection: 24/04/2018

Constat de l'inspecteur :

ABSENCE DE LAVAGE DE ROUES EN SORTIE DU SITE

INSPECTION

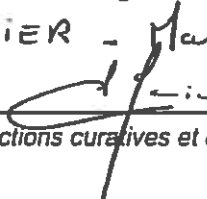
Ecart aux dispositions de : Article 3.2.4 de l'arrêté préfectoral du 06/12/2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et SignatureA. GARNIER - *Manager technique*


Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Mise en œuvre Octobre 2018 avant période d'épisodes
pluvieux générateurs de boues.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non Proposition de mise en demeure Oui Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'inspection le :

20/7/2018 

Fiche soldée le

DREAL

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

6

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Carrière Saint Baillon site inspecté : FLASSANS

Date de l'inspection: 24/04/2018

Constat de l'Inspecteur :

ABSENCE DE REGISTRE DE SUIVI DES DISPOSITIFS DE LIMITATION DES POUSSIÈRES

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : Article 3.2.9 de l'arrêté préfectoral du 06/12/2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

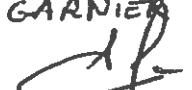
Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

A. GARNIER .. *Manager technique*


Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

sera remis en œuvre lors du redéploiement
du système de management de la qualité.
Été 2018.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Proposition de mise en demeure	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	Non
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaires :

DREAL

L'inspection le : 20/7/2018 

Fiche soldée le

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

7

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Carrière Saint Baillon site inspecté : FLASSANS

Date de l'inspection: 24/04/2018

Constat de l'Inspecteur :

PRÉSENCE D'UNE FUITE D'EAU SUR LE FORAGE

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : Article 4.1.1 de l'arrêté préfectoral du 06/12/2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

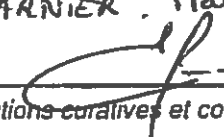
Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

A. GARNIER, Manager technique


Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Fuite reprise.

EXPLOITANT


Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Proposition de mise en demeure	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Proposition d'arrêté complémentaire	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaires :

A vérifier lors de la prochaine inspection.

DREAL

L'inspection se : 20/11/2018 

Fiche soldée le

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

8

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Carrière Saint Baillon site inspecté : FLASSANS

Date de l'inspection: 24/04/2018

Constat de l'Inspecteur :

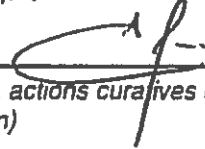
ABSENCE DE RELEVÉS MENSUELS ET DU BILAN DE LA CONSOMMATION D'EAU

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : Article 4.1.2 de l'arrêté préfectoral du 06/12/2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement
Signature de l'InspecteurL'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection
Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

A. GAARNIER - Manager technique



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Les relevés sont réalisés mais manquent de formalisme.
Archivage rigoureux à compter de Juin 2018.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Proposition de mise en demeure	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Proposition d'arrêté complémentaire	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaires :

A vérifier lors de la prochaine inspection

L'inspection le : 20/7/2018 

Fiche soldée le

DREAL

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

9

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Carrière Saint Baillon site inspecté : FLASSANS

Date de l'inspection: 24/04/2018

Constat de l'Inspecteur :

ABSENCE D'UN PLAN DES RÉSEAUX DES EFFLUENTS LIQUIDES

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : Article 4.2.2 de l'arrêté préfectoral du 06/12/2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement


Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

A. GARNIER. *Manager technique*


Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

La collecte va être redéfinie et redimensionnée.
 Les plans ad'hec seront tenus à disposition.
 Echéance Automne 2018.

→ Proposition d'APMD

20/7/2018 

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

10

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Carrière Saint Baillon site inspecté : FLASSANS

Date de l'inspection: 24/04/2018

Constat de l'inspecteur :

AIRE ÉTANCHE PRÉSENTE DANS L'ATELIER MAIS DE TAILLE INSUFFISANTE , ABSENCE D'AIRE ÉTANCHE POUR LE STATIONNEMENT DES ENGINs

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : Article 4.3.1.2 de l'arrêté préfectoral du 06/12/2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

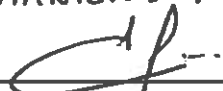
Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

A. GAANIER - *Manager technique*


Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Augmentation des aires étanches.

Redimensionnement des débarras / deshumeurs.

Automne 2018

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Proposition de mise en demeure	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	Non
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaires :

DREAL

L'inspection le :

20/7/2018 

Fiche soldée le

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

11

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Carrière Saint Baillon site inspecté : FLASSANS

Date de l'inspection: 24/04/2018

Constat de l'inspecteur :

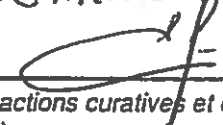
PRÉSENCE D'UN DÉCANTEUR/DÉSHUILEUR ; ABSENCE DE LA CONFORMITÉ DE L'ÉQUIPEMENT, ABSENCE DES FICHES DE SUIVI DE NETTOYAGE, ET ABSENCE DES BSD

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : Article 4.3.3 et 4.3.4 de l'arrêté préfectoral du 06/12/2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement
Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et SignatureA. GARNIER *Manager technique*


Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Lors des travaux, pose d'un équipement présentant un certificat de conformité. Procédure de contrôle et nettoyage à la suite. Evacuations vers filières autorisées + BSD.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Proposition de mise en demeure	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	Non
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaires :

DREAL

L'inspection le :

20/7/2018

Fiche soldée le

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

12

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Carrière Saint Baillon site inspecté : FLASSANS

Date de l'inspection: 24/04/2018

Constat de l'Inspecteur :

NIVEAUX DE BRUIT NON RESPECTÉ LORS DU CONTRÔLE ACOUSTIQUE DU 31/03/2017 (AGEOX), SANS MESURES CORRECTIVES ET NOUVELLES MESURES

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : Article 6.2.3 de l'arrêté préfectoral du 06/12/2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement


Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

A. GARNIER, *Marquy Technique*


Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Rendez-vous Ageox / Carrière de St Baillon
pour convenir des suites. 11/05/2018

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input checked="" type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	Non	<input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>

Commentaires :

L'inspection le :

20/7/2018 

Fiche soldée le

DREAL

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

13

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Carrière Saint Baillon site inspecté : FLASSANS

Date de l'inspection: 24/04/2018

Constat de l'Inspecteur :

LE DERNIER CONTRÔLE ÉLECTRIQUE EFFECTUÉ PAR DEKRA EN 11/2017 FAIT ÉTAT DE NOMBREUSES OBSERVATIONS. ABSENCE D'UN PLAN D' ACTIONS DANS LES 3 SEMAINES SUIVANT LES CONSTATS

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : Article 7.3.2 de l'arrêté préfectoral du 06/12/2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

A. GARNIER, *Manager technique*



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Fera partie intégrante de la remise en œuvre du suivi des VGP.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui NonProposition de mise en demeure Oui NonProposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

A renvoyer lors de la prochaine inspection.
Le plan d'action est à contrôler régulièrement.

L'inspection le : 2017/2018.

Fiche soldée le

DREAL

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

14

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Carrière Saint Baillon site inspecté : FLASSANS

Date de l'inspection: 24/04/2018

Constat de l'Inspecteur :

ABSENCE DE TRANSMISSION DE L'ACTE DE CAUTIONNEMENT DES GF D'UN MONTANT DE 351 025,12 €.
LE DERNIER ACTE CORRESPONDANT À L'ANCIEN AP EST D'UN MONTANT DE 255 378€

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : Article 1.5.2 de l'arrêté préfectoral du 06/12/2017

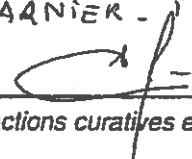
En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

A. GARNIER - *Manager technique*


Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

En cours d'obtention.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Proposition de mise en demeure	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Proposition d'arrêté complémentaire	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaires :

GF Jamie.


DREAL


L'inspection le :


Fiche soldée le

20/7/2018



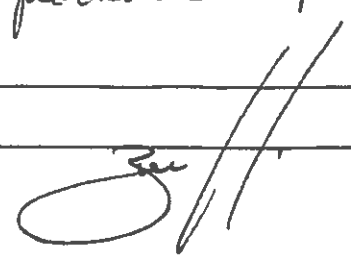
FICHE D'ECART		
Fiche n°	1	<i>Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection</i>
Exploitant : S BAILLOU		Site inspecté : FLASSANS
		Date de l'inspection : 07/04/2015
INSPECTION	<p>Constat de l'inspecteur : Absence du rapport annuel d'activité.</p> <p>Ecart aux dispositions de : (Indiquer le référentiel réglementaire opposable)</p> <p style="text-align: right;">Article 82 de l'A.P du 01 décembre 2000 modifié</p>	
<p>En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement</p> <p style="text-align: center;">Signature de l'inspecteur</p> 		<p>L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection</p> <p style="text-align: center;">Représentant de l'exploitant Fonction et Signature</p>
EXPLOITANT	<p>Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)</p> <p>Le compte rendu annuel d'activité a été réalisé et transmis à la DREAL (UT var) le 24/04/15.</p>	
DREAL	<p style="text-align: center;">Suites susceptibles d'être données</p> <p>Ecart levé Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Proposition de mise en demeure Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Proposition d'arrêté complémentaire Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Commentaires :</p> <p>L'inspection le : 11/05/2015 → Proposition d'APND 20/7/2018</p> <p><input type="checkbox"/> Fiche soldée le :</p>	

FICHE D'ECART	
Fiche n° 2 Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection	
Exploitant: ST BAILLON Site inspecté: CARTEUX FLASSANS Date de l'inspection: 07/04/2015	
INSPECTION	<p>Constat de l'inspecteur :</p> <p>Absence d'analyse d'eau en sortie du décanteur déshuileur</p> <p>Ecart aux dispositions de : (indiquer le référentiel réglementaire opposable)</p> <p>Article 4.2.5 de l'AP du 01/12/2000 modifié</p>
<p>En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement</p> <p>Signature de l'inspecteur</p> 	
<p>L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection</p> <p>Représentant de l'exploitant</p> <p>Fonction et Signature</p>	
EXPLOITANT	<p>Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)</p> <p>Des analyses d'eau en sortie de déshuileur de laire de lavage ont été commandées à la Société du Canal de Provence (organisme agréé).</p> <p>Les mesures sont programmées pour le mois de mai 2015.</p>
DREAL	<p style="text-align: center;">Suites susceptibles d'être données</p> <p>Ecart levé Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Proposition de mise en demeure Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Proposition d'arrêté complémentaire Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Commentaires :</p> <p>A venir lors de la prochaine inspection.</p> <p>L'inspection le : 11/05/2015</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fiche soldée le : 20/11/2018</p>

FICHE D'ECART	
Fiche n° 3 Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection	
Exploitant : S ^r BAILLOU Site inspecté : FLASSANS Date de l'inspection : 07/04/2015	
INSPECTION	<p>Constat de l'inspecteur :</p> <p>Le registre d'admission des déchets inertes en provenance de l'extérieur n'est pas conforme car ne mentionnant pas notamment le code à six chiffres des déchets, la masse mesurée, le motif de refus.</p> <p>Pour autant le refus doit être déclaré en préfecture.</p> <p>Ecart aux dispositions de : Articles 3.12 et 3.10 de l'"AP (Indiquer le référentiel réglementaire opposable) du 01/12/2000 modifié"</p>
EXPLOITANT	<p>En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement</p> <p>Signature de l'inspecteur</p> 
EXPLOITANT	<p>L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection</p> <p>Représentant de l'exploitant Fonction et Signature</p>
EXPLOITANT	<p>Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)</p> <p>Le registre d'admission des déchets inertes a été corrigé le lendemain de la visite d'inspection.</p> <p>La procédure de gestion des inertes entrants a été commentée à nouveau au personnel affecté.</p> <p>A ce jour aucun refus n'a été notifié.</p> <p>Nous ne manquons pas à notre obligation d'information de la DREAL, en cas d'occurrence.</p>
DREAL	<p style="text-align: center;">Suites susceptibles d'être données</p> <p>Ecart levé Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Proposition de mise en demeure Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Proposition d'arrêté complémentaire Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Commentaires : à vérifier lors de la prochaine inspection</p> <p>L'inspection le : 11/05/2015 → Proposition d'APMO</p> <p><input type="checkbox"/> Fiche soldée le : 20/7/2018</p>

FICHE D'ECART	
Fiche n°	4
Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection	
Exploitant : S ^t BAILLON	Site inspecté : Carrière FLASSAUS Date de l'inspection : 07/04/2015
INSPECTION	<p>Constat de l'inspecteur :</p> <p>Absence de dispositif de surveillance des eaux souterraines (piézomètres, étude hydrogéologique, prélèvements, analyses...)</p> <p>Ecart aux dispositions de : (indiquer le référentiel réglementaire opposable)</p> <p>Article 3.14 et 3.15 de l'AP du 01/12/2000 "Dodifié"</p>
En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement	L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection
Signature de l'inspecteur	Représentant de l'exploitant Fonction et Signature
EXPLOITANT	<p>Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)</p> <p>Un deuxième piézomètre a été installé en décembre 2015 au droit de la zone de remblai.</p> <p>Il vient compléter le dispositif prévu dans l'étude hydrogéologique de 2012.</p> <p>Des mesures et analyses sur les deux équipements (forage + nouveau piézomètre) sont programmées pour le mois de Mai 2015.</p>
DREAL	<p style="text-align: center;">Suites susceptibles d'être données</p> <p>Ecart levé Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Proposition de mise en demeure Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Proposition d'arrêté complémentaire Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Commentaires :</p> <p style="text-align: center;">A vérifier lors de la prochaine inspection</p> <p>L'inspection le : 11/05/2015</p> <p>☑ Fiche soldée le : 20/7/2018</p>

FICHE D'ECART	
Fiche n°	5
<i>Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection</i>	
Exploitant : S BAILLON	Site inspecté : CARRIÈRE FLASSAN
Date de l'inspection : 17/01/2015	
INSPECTION	<p>Constat de l'Inspecteur :</p> <p>Absence de la liste des équipements sous pression de la carrière</p> <p>Absence de déclaration de mise en service pour le réservoir d'air comprimé n° 80793</p> <p>Ecart aux dispositions de : (Indiquer le référentiel réglementaire opposable)</p> <p style="text-align: right;">Article 9 bis de l'Arrêté Ministériel du 15/03/2000</p>
<p>En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement</p>	
Signature de l'Inspecteur	L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection Représentant de l'exploitant Fonction et Signature
EXPLOITANT	<p>Commentaires et réponses de l'exploitant : <i>(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)</i></p> <p>Un registre de gestion des deux équipements sous pression (Contrôle à béton et atelier carrière) a été ouvert le lendemain de la visite d'inspection. Le Contrôle des deux équipements, obligatoire tous les 12 mois a été programmé.</p>
DREAL	<p style="text-align: center;">Suites susceptibles d'être données</p> <p>Ecart levé Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Proposition de mise en demeure Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Proposition d'arrêté complémentaire Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Commentaires :</p> <p style="text-align: center;">A vérifier lors de la prochaine inspection</p> <p>L'inspection le : 11/05/2015</p> <p><input type="checkbox"/> Fiche soldée le :</p>



FICHE D'ECART

n°

6

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Carrières de Saint-Bailon

Site inspecté : FLASSAUS

Date de l'inspection : 2/10/11

Constat de l'Inspecteur :

La remise en état du flanc sud de la carrière, le long de la limite sud n'est pas terminée

INSPECTION

Ecart aux dispositions de :
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

article 3.3.2 a) de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 01 décembre 2000

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

SARL CARRIERES DE SAINT-BAILLON

Le Gérant,

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

La remise en état du flanc Sud est en cours mais nous manquons de remblais naturel sur la carrière.

Nous avons donc soumis une demande de réception de déchets inertes extérieurs à l'Inspection des Installations Classées.

Suites susceptibles d'être données

- Ecart levé Oui Non
- Proposition de mise en demeure Oui Non
- Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires : la remise en état du flanc sud devant être réalisée dès la mise en chantier de l'extension autorisée par l'AP du 01/12/2000. La remise en état du flanc sud doit être réalisée d'ici fin juin 2012.

L'inspection le : 2/10/11

Fiche soldée le :

reste travaux de végétalisation à terminer
24/10/2012

DREAL